

**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**

Séance de : **Lundi 20 Décembre 2021**

**OBJET : Prolongation de l'Atelier Chantier d'Insertion « Elimination des espèces végétales invasives » :
Adoption du Plan de financement -**

Président de séance : **Monsieur Félix ISMAIN**

Secrétaire de séance : **Monsieur Robert DULYMOIS**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN le 20 Décembre, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h en présentiel ou par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson en raison de l'épidémie COVID-19, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. **Approbation des Procès-Verbaux des réunions du Comité du 04, du 13 août et du 27 Octobre 2021**
Dossiers Finances
2. Examen du Budget Supplémentaire 2021 : Budget Principal
3. Examen du Budget Supplémentaire 2021 : Budget Annexe CFME
4. Crédits provisionnels
5. Mise en réforme : sortie de l'actif des biens du PNRM
Dossiers Ressources Humaines
6. Création de postes
7. Bilan social
8. Convention d'accompagnement social avec le CDG972
Dossiers « Economie durable »
9. Convention tripartite PNRM/Association LASOTE/Agriculteurs
10. Convention PNRM/Éleveurs de Cochons Créoles
11. Convention cadre PNRM/INRAE
12. Convention PNRM/Association GRENN' PEYI et Héritiers indivis
13. Programme COMMON GROUND/PNRM/JDE
Points d'information
14. Convention PAT
15. Convention de partenariat Rectorat / PNRM
16. Questions diverses

Membres présents

Pour la CTM → : Mesdames N. ACCUS-ADAINÉ – C. EMMANUEL – S. NORCA – Monsieur F. ISMAIN –

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : Mr C. LARCHER (Anses d'Arlet) - Mr G. MONSTIN (Carbet) - Mr J. MONFORT (Diamant) — Mr E. JEAN-BAPTISTE (Fonds-Saint-Denis) - Mr J-L GUIZONNE (Grand'Rivière) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) - Mr E. GABRIEL (Marin) - Mr R. BRITHMER (Morne-Rouge) - Mme K. SALIBER (Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière-Salée) - Mr R. DULYMOIS (Robert) - Mme M-A APOCALE (Saint-Esprit) - Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr C. PALIN (Trinité)
→ **Communautés d'agglomération** : Mr B. BIROTA (CAP NORD)

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→ **CTM** : Mme N. LIMIER à Mme C. EMMANUEL – Mme F. CARIUS à Mme S. NORCA
→ **Communes** : Mr A. BIRON (Case Pilote) à Mt MONSTIN (Carbet) - Mr D. DELEPINE (Ducos) à Mr J. MONFORT (Diamant) - Mr S. THALMENCY (Lorrain) à Mr J-C VARACAVOUDIN (Macouba) – Mme J. BAZABAS et Mr E. JULIAT (Schoelcher) à Mr F. ISMAIN (CTM) – Mme B. BARDOUX (Trois Îlets) à Mme L. ACCUS-ADAINÉ (CTM)

Membres titulaires absents

→ **CTM** : Mesdames K. BERNABÉ – M-A RAVIN – L. BEAULIEU - Messieurs N. AZEROT - D. DINAL – E. DUFEAL – J-C ECANVIL – O. MARIE-REINE – M. NADEAU – J. ROSE
→ **Communes** : - Mme L. BESUBE (Ajoupa-Bouillon) - Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) – Mr B. BABIN (Bellefontaine) - Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) - Mr J. DOMERGUE (François) – Mr J. THABAR (Gros-Morne) - Mr D. DOULIN (Lamentin) – Mr M. MICHALON (Marigot) – Mr G. GLONDU (Rivière Pilote) - Mr M. GOLBASAMY (Saint Pierre) – Mr C. SAINT-CYR (Sainte Anne) – Mr J. ELISABETH (Sainte Luce) - Mr L. OCCOLIER (Vaudlin)
→ **Communautés d'agglomération** : Mr J-F. BEAUNOL (CAESM) – Mr L. CLEMENTE (CACEM)

Invitée excusée : Madame Véronique LEFEBVRE – Trésorière du Syndicat Mixte du PNRM

Assistaient à la Réunion

Monsieur M. VEILLEUR, Directeur Général des Services du PNRM par intérim et ses Collaborateurs



Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles 231 suivants,
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SM/PNRM,
- Vu** le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 portant classement du Parc Naturel Régional de la Martinique et adoptant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,
- Vu** La délibération n° 19-61 en date du 4 décembre 2019 portant réalisation d'un Atelier Chantier d'Insertion : Elimination des espèces végétales invasives et adoption du plan de financement,
- Vu** la délibération n° 21-12 en date du 15 avril 2021 portant vote du Budget Primitif 2021 du Budget Annexe CFME,

Considérant que le démarrage tardif de l'Atelier Chantier d'Insertion « Elimination des espèces végétales invasives » et l'Atelier Chantier d'Insertion « Elimination des espèces animales invasives », en juillet et septembre 2020 au lieu de juin 2019, a créé quelques dysfonctionnements. Aussi les 24 mois n'ont pu être réalisés. En outre les arrêts consécutifs à la pandémie de la COVID-19, aux cas contacts enregistrés et à un décès dans le groupe ont sérieusement perturbés le déroulement de ces deux Ateliers Chantier d'Insertion,

Considérant qu'il est indispensable, afin que les objectifs de départ soient atteints qu'il y ait une prolongation pour la période restante non réalisées et une prolongation de convention jusqu'au 31 décembre 2022,

Considérant que le budget sollicité au titre de l'année 2022 pour le financement de l'ACI « espèces végétales invasives » s'élève à : 298 457,33 € en recettes et dépenses équilibrées,

Considérant qu'un avenant pour cette prolongation de convention jusqu'au 31 décembre 2022 est nécessaire pour acter cette dite prolongation,

Il est demandé au Comité de se prononcer sur la demande de prolongation de ces 2 ACI et d'autoriser le Président du PNRM à signer un avenant à cet effet.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Comité syndical,

Article 1

Approuve la demande de prolongation de l'Atelier Chantier d'Insertion « Elimination des espèces végétales invasives » pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2022.

Article 2

Approuve le plan de financement présenté ci-après :

Atelier Chantier d'Insertion : Espèces Végétales Invasives – Action 2022			
DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
Achats	8 800,06	Etat (DEETS)	119 376,04
Salaires et Charges	236 258,44	F. S. E	110 081,29
Fonctionnement Formation	12 500,00	C. T. M	69 000,00
Autres charges	40 898,88		
TOTAUX	298 457,33	TOTAUX	298 457,33

Article 3

Donne mandat au Président du PNRM afin de signer avenant, conventions et annexes financières nécessaires à la mise en œuvre de cette prolongation.

Article 4

Dit que les crédits nécessaires aux dépenses seront inscrits au Budget 2022 du SM/PNRM.

Article 5

Cette délibération sera transmise au représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Fort-de-France, le lundi 20 décembre 2021

Le Président
Félix ISMAIN



11/2